

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 19 Octobre 2022 à 20 H 30</p>
--

PRESENTS : PETIT Jean-Marie, LAPASSAT Jean Luc, PLO Valérie, GARRIC Bernard, CAPUZZI Nathalie, PAPIN Florence, SOBERA Christiane, VIDAL Céline

Procuration :

Excusés : PUJOL Christian, TAPIA Gisèle

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 Octobre 2022

Secrétaire de séance : GARRIC Bernard

Monsieur le Maire informe avoir reçu, après l'envoi de la convocation, une demande de délibération de la part de l'Association des Maires du Tarn (AMF81) concernant le service d'assistance du progiciel Berger Levrault pouvant être assumé par l'AMF81. Il demande à ce que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de la séance. Il n'y a pas de refus à cette demande, le point 10 sera donc modifié ;

Monsieur le Maire remercie Mme Mathilde REYNAUD d'être présente et demande à chacun de se présenter puisqu'elle ne connaît pas encore toute le monde. Il lui passe ensuite la parole pour qu'elle se présente à son tour.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 juillet 2022

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 12 juillet 2022 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation sur le contenu du document

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Modification volume horaire du poste secrétariat de mairie

Monsieur le Maire présente le remplacement de la secrétaire, en précisant que ce point a fait l'objet d'une communication par mail au moment de l'évènement (26 juillet et 19 août 2022).

Mme Noëlle GOUIN nous a quitté en août 2022 car les autres structures dans lesquelles elle intervenait lui ont demandé plus d'heures de présence du fait d'un surcroît d'activité. Elle n'a pas eu d'autre choix que d'accepter.

Il indique que dans sa recherche, Mme Mathilde REYNAUD a répondu être disponible fin août. Un entretien a été organisé en présence de Mme GOUIN. Son emploi du temps lui permet de bénéficier d'une courte période en double avec Noëlle GOUIN pendant le mois d'août. La conclusion de l'entretien fut positive.

Son contrat effectif a démarré par une stagiairisation au 1^{er} septembre 2022 sur un poste de 15 h hebdomadaire

Grade : Adjoint administratif

Intitulé du poste : Secrétaire de Mairie

Motif : Poste vacant suite à une mutation vers une autre collectivité.

Compte tenu du volume d'activité constaté, il a été ouvert le poste à 15 heures hebdomadaire et fermé le poste précédent de 11 heures.

Ces démarches ont fait l'objet de déclaration auprès des organismes référents au CDG 81 (Saisine du Comité Technique) et ont obtenu la validation.

Les jours d'ouverture de la Mairie en sont modifiés, le mercredi est toujours d'actualité et le lundi sera le deuxième jour sur une amplitude horaire de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

- ✓ Observations Pas d'observation particulière mais un bienvenu à Mathilde parmi nous
- ✓ Décision : Après en avoir délibéré les membres du Conseil prennent acte de cette action et valident cette situation.

Départ de M et Mme BODEREAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que M et Mme BODEREAU locataires de la mairie depuis 17 ans, ont déménagé le 17 septembre 2022

Monsieur le Maire indique que le maximum a été accompli par les services de la mairie, pour que cela se passe le mieux possible.

L'appartement n'est pas dégradé mais demande certains travaux de remise en état.

Observations : Il n'y a pas d'observation particulière, sauf à être soulagé de ce départ en bonne et dûe forme

Décision. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, prend acte de cette situation

Ouverture d'une ligne budgétaire pour travaux appartement N°3

Monsieur le Maire présente que suite au départ de M et Mme BODEREAU il y a lieu de remettre en état l'appartement notamment au niveau des peintures murs et plafonds, mais également en profiter pour modifier des équipements afin de le rendre plus vertueux en économie d'énergie.

Les travaux de remplacement de la baignoire par une douche, remplacement des 5 radiateurs électriques de 17 ans, remplacement de l'éclairage intérieur, mise en place d'un espace de cuisine digne de ce nom et nettoyage complet, diagnostics obligatoires.

Les estimations avec des devis à l'appui font apparaître un investissement de l'ordre de 23 582 € TTC.

Cette somme peut être prélevée sur le compte 615221 « réparation entretien bâtiments publics » du budget principal

La validation des services fiscaux sera sollicitée pour l'ouverture comptable de cette opération.

Monsieur le maire souhaite qu'un groupe de 2 à 3 personnes se mobilise pour animer et suivre l'avancement de dossier.

Observations : Plusieurs conseillers ayant visité l'appartement s'exprime sur la situation. Le sentiment général est que les travaux d'ordre entretien et d'ordre amélioration sont nécessaires.

Décision : après en avoir délibéré les membres du Conseil décident la création d'une opération budgétaire telle que définie et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires

Mesdames Nathalie CAPUZZI, Florence PAPIN, Christiane SOBERA, M. JM PETIT acceptent de composer l'équipe d'animation et de suivi de ce chantier

CONCERTATION PLUi Proposition d'acceptation

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil communautaire dans sa séance du 20 septembre 2022 a approuvé l'Arrêt du PLUi ainsi que le bilan de la concertation.

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs réunions techniques pour lesquelles certaines personnes ici présentes y ont participé ou réunions publiques dans différentes salles des villes de la Communauté de communes.

Il rappelle que chacun a pu consulter les documents, cartes ou textes, soit sur internet par les liens internet fournis, soit en présentiel en Mairie.

Il rappelle ensuite les différentes étapes pour aboutir à la validation finale du PLUi :

- *Conseil Communautaire : le 20 septembre*
- *Envoi du dossier de PLUi pour avis aux PPA/PPC/Communes membres et communes limitrophes, qui disposent de 3 mois à compter de la réception du dossier pour donner un avis de leur organe délibérant (favorable/favorable avec observations/ favorable avec réserves ou défavorable)*
- *Enquête publique : prévue pour le mois de Janvier (2 mois max)*
- *Réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête des commissaires enquêteurs, qui dispose d'un mois suivant la clôture de l'enquête pour le rédiger*
- *Mise à jour du dossier de PLUi suite aux retours des PPA/PPC/Communes/Commissaire enquêteur (1 mois)*
- *Approbaton en juin 2023*

Il passe ensuite la parole aux membres du Conseil pour expressions et questions.

Il est notamment exprimé le fait que :

- A) Les membres n'ont pas été très associés aux discussions et aux choix réalisés,
- B) Que l'on est un peu devant un fait accompli,
- C) On ne connaît pas ou mal les critères à la base des choix réalisés,
- D) On peut avoir l'impression que les grosses communes ont moins donné que les petites.
- E) Quelle est la place des énergies renouvelables dans le PLUi ?

Monsieur le Maire précise que devant la complexité du dossier, le choix de ne pas impliquer davantage l'ensemble des élus fut un choix recommandé par le bureau d'études et admis par le Conseil des Maires. Il précise également que l'ensemble des communes petites ou grandes ont fait des « coupes dans leurs surfaces constructibles ». Coupes proportionnelles, certes, mais en cohérence avec la loi et tout particulièrement la loi climat et résilience sur le chapitre ZAN (zéro artificialisation des sols).

Décide : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le dossier tel que présenté et mandate Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

ECLAIRAGE PUBLIC suivi, réalisation et information presse

Monsieur le Maire informe que conformément à notre décision, en date du 12 juillet 2022, les services du SDET /TE ont mis en place les 2 horloges astronomiques prévues et à compté du 12 septembre notre éclairage public s'éteint à 23 heures pour reprendre de la vigueur à 5 heures du matin.

Une communication a été faite auprès de la presse locale. Une parution sur la Voix du midi du 6 octobre 2022, il devrait y avoir la dépêche et le journal d'ici à venir.

Il informe qu'à ce jour, nous n'avons pas eu de remarque particulière de notre population.

Il précise que si nous voulons continuer à être vertueux en la matière il sera bien de prévoir le passage du réseau d'éclairage en lampes LED. A voir au budget 2023.

Observations : Tout le monde est conscient du bien fait de cette décision et de son action

Décisions : Après en avoir délibéré l'ensemble du Conseil municipal prend acte de cette situation.

Information sur les Groupes Projets au niveau de la CCLRS

Monsieur le Maire informe que lors de notre réunion du 28 mars 2022 nous avons échangé sur la création et la mise en place de Groupe de Projet par thèmes au niveau de la CC. Les groupes sont constitués et ont commencé à travailler.

Le travail de ces Groupes de projet doit venir alimenter le contenu du Projet de Territoire de la Communauté de communes.

Il indique que sont partis prenants dans ses groupes :

Jean Luc LAPASSAT au niveau des groupes Energies renouvelables, PCAET, Mobilité, Rôle de la CC dans l'agriculture.

Jean Marie PETIT au niveau des groupes Energies renouvelables, PCAET

Christiane SOBERA au niveau du Groupe Plan Local Santé

Valérie PLO au niveau des groupes Site Montagne Noire, Rôle de la CC dans l'agriculture.

Il rappelle pour ceux qui le souhaitent, qu'il est encore possible de s'inscrire aux différents groupes et prendre la réflexion en marche

Rappel des thèmes de groupe de travail : Energie Renouvelable, PCAET, Territoire engagé pour la nature, Plan Local Santé, Site Montagne noire, Parc aquatique couvert, Eau/Assainissement/Réseaux, Mobilité, Création évènement spécifique Interco, Rôle de la CC dans l'agriculture.

Il indique qu'une première réunion de restitution doit avoir lieu lors du prochain Conseil Communautaire spécial qui se réunira le samedi 26 novembre 2022 à partir de 16 heures. Tout les membres des Conseils municipaux des 28 communes sont invités. Il y aura un cocktail de prévu pour finir la soirée.

Taxe aménagement urbaine et partage avec la Communauté de communes.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du réaménagement par l'Etat en matière de taxe d'urbanisme liée directement aux demandes d'autorisation déposées à compter du 1^{er} septembre 2022 il est prévu des modalités d'instruction de la taxe d'aménagement et de son reversement total ou partiel par les communes aux EPCI.

Pour information :

Afin de permettre un meilleur partage du produit de la taxe d'aménagement à l'échelle de chaque territoire, l'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a rendu obligatoire le reversement partiel ou total du produit de TAM perçu par les communes à l'EPCI.

Cette taxe correspond à une compensation pour l'aménagement des réseaux, voiries, assainissements et autres

A ce jour le sujet est sur la table des futures discussions. Quand les textes seront plus précis, il y aura lieu de se prononcer. Se débat aura lieu, en premier, au niveau de la Conférence des Maires de la Communauté de Communes.

Observations : Pour information aux membres du Conseil.

Contrat de prestation avec AMF 81 Assistance progiciels

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour nous utilisons le progiciel e.magnus de chez Berger-Levrault pour tout ce qui concerne la comptabilité, la télétransmission des actes en général, la gestion de l'état civil, le cimetière, les élections, ect Avec un contrat d'entretien directement auprès de Berger-Levrault l'éditeur.

Il indique qu'à partir du 1er janvier 2023, l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn (ADM 81) assurera une prestation d'assistance, de mise en service et de formation aux progiciels de la gamme e.magnus, en lieu et place de la société Berger-Levrault.

Le coût pour la collectivité restera comparable à celui payé à ce jour et cette prestation fournie par l'ADM 81 sera la garantie d'une proximité avec la collectivité.

Il nous est indiqué par l'ADM81 qu'une équipe basée à Albi composée de deux techniciens répondra aux utilisateurs des progiciels de la gamme e.magnus pour la gestion financière, la gestion du personnel et la gestion de la relation citoyen.

Les coordonnées de cette assistance ainsi que les modalités d'accès, nous seront communiquées prochainement.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service nous devons délibérer sur cette convention et la signer si nous en sommes d'accord.

Observations :

Décision : Après en avoir délibéré les membres du Conseil valide à l'unanimité cette adhésion et mandate Monsieur le Maire pour signer tout documents afférents à cette affaire.

Informations diverses

- A) Il est fait un rapport du conseil d'école de Soreze du 18 Octobre 2022 par Céline MATHIEU
Certaines activités vont reprendre comme Noël et des sorties mais plus sous forme de balade que de sortie en bus
La Directrice a exprimé son inquiétude au regard du nombre d'élèves pour la prochaine rentrée et craint une fermeture de classe.
- B) Formation par ATD 31 Haute-Garonne Ingénierie
Il nous est proposé de participer à des formations orientées missions des élus par les services de Haute-Garonne Ingénierie (émanation du département HG) il faut s'inscrire. Pour celles et/ou ceux qui sont intéressé(e) s je peux faire voir le dossier des formations ou se rendre directement sur <https://fr.calameo.com/read/0051825309496d067393d>.
Pour information durant le 2^{ème} semestre de l'année 2022, la communauté de communes organisera une formation dite en intra sur le thème de « la conduite de projet » avec l'appui de l'ATD31.
- C) Monsieur Jean Luc LAPASSAT rend compte de la réunion du SIPOM ou il a notamment été question de :
- Problème de coût de ramassage toujours d'actualité
 - Tri des ordures ménagères pas assez réaliser encore trop de verre et autres
 - Composteurs individuels ou collectifs obligatoire en 2024

- D) Monsieur Bernard GARRIC rend compte de la réunion du SDET/TE :
- Les points principaux ont été au niveau :
- Du prix de l'énergie et de ses conséquences,
 - Certaines personnes se plaignent de micro coupures de courant dans ce cas il ne faut hésiter à informer.
 - De l'extinction de l'éclairage public la nuit
 - De l'installation des bornes de recharge
- E) Monsieur le Maire indique que nous pourrions commémorer le 11 Novembre par un dépôt de gerbe le dimanche 13 novembre vers 11 h 30 suivi du verre de l'amitié offert par la Mairie. Il n'y a aucune objection. Une invitation sera faite aux Corps de Sapeur pompiers de Sorèze ainsi qu'aux Portes Drapeaux. Une invitation sera réalisée et déposée dans chaque boîte aux lettres de la commune.
- F) Avancement Fibre Optique
- Monsieur le Maire précise la destination des piquets sur le bord de nos routes. Ils sont destinés à être remplacés par des poteaux type bois pour supporter le câble Fibre Optique.
- A ce jour le chantier avance sur la commune de Cahuzac et Sorèze. Il est annoncé que les poteaux seraient plantés avant la fin de l'année 2022 sur Belleserre. Il précise qu'il n'a pas de date de mise en service prévue.
- G) Choix Cadeau fin d'année à la population
- Comme chaque année 2 ou 3 personnes doivent réfléchir pour permettre de commander assez tôt.
- Mesdames Florence PAPIN, Christiane SOBERA, Céline VIDAL sont volontaires pour accomplir cette mission importante pour nos concitoyens.
- H) Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de réfléchir dès maintenant à notre BELLESERRE-INFOS Annuel en termes de photo page accueil et de texte
- Pour la page d'accueil voir une photo du repas de juillet par exemple

Fin du document La séance est levée à 22 heures 40